



Aubigny-sur-Nère, le 22 Novembre 2019

**Laurence RENIER**  
*Maire d'Aubigny-sur-Nère*  
Conseillère Régionale  
Présidente du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne  
*Présidente de la Communauté de Communes*  
*Sauldre & Sologne*

Chère Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal d'Aubigny-sur-Nère est convoqué le :

**JEUDI 28 NOVEMBRE 2019**  
**à 20 H 00 - Salle du Conseil municipal**

**ORDRE DU JOUR**

- > Ouverture de séance - pouvoirs – secrétaire
- > Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 Octobre 2019
- > Projet de délibération n° 2019/11/01 relatif à la révision des tarifs communaux pour l'exercice 2020
- > Projet de délibération n° 2019/11/02 relatif à la modification du tableau des emplois communaux
- > Projet de délibération n° 2019/11/03 relatif à une décision modificative de crédits n° 3 sur le budget principal 2019 de la Commune
- > Projet de délibération n° 2019/11/04 relatif à une motion concernant le projet de « géographie revisitée » des Finances publiques locales du Cher
- > Questions diverses

Vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, Chère Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



LE MAIRE,

Laurence RENIER

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.1 – TARIFS COMMUNAUX 2020 - CIMETIERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables au cimetière :

	2020
<b>VACATIONS pour opérations funéraires</b>	<b>22,50</b>
Police municipale	
<b>DROITS DE CONCESSIONS</b>	
<i>En massif</i>	
30 ans le m <sup>2</sup>	<b>83,00</b>
50 ans le m <sup>2</sup>	<b>174,00</b>
<i>En bordure d'allée</i>	
30 ans le m <sup>2</sup>	<b>174,00</b>
50 ans le m <sup>2</sup>	<b>230,00</b>
Gratuit pour un enfant	
<b>DROIT DE SUPERPOSITION</b>	<b>21,00</b>
<b>CAVEAU PROVISOIRE</b>	
Le 1er jour	<b>2,70</b>
Chaque jour suivant	<b>1,05</b>
<b>CASE PROVISOIRE COLOMBARIUM</b>	

Le 1er jour	2,70
Chaque jour suivant	1,05
<b>COLOMBARIUM</b>	
<b>Droits de Concession</b>	
Temporaire 15 ans	623,00
Temporaire 30 ans	828,00
Temporaire 50 ans	/
<b>CAVURNE (concession d'1 m<sup>2</sup>)</b>	
Délib 2011/03/27 du 31/03/2011	
30 ans le m <sup>2</sup>	174,00
50 ans le m <sup>2</sup>	230,00
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
	32,00
<b>Pour info</b>	
Taxe état/concession perpétuelle	25,00

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.2 – TARIFS COMMUNAUX 2020 - ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 – Assainissement :

	2020	Observations
<b>REDEVANCE DE RACCORDEMENT EAUX USEES</b>	<b>577,00</b>	
<b>par branchement exécuté</b>		
Maintien du régime décidé par délib du 30.11.75		
- personnes ayant des ressources inférieures ou égales au plafond fixé par l'attribution du Fond National de Solidarité.		
- personnes vivant seules et d'un âge supérieur à 70 ans (et pour les ménages dont l'un des 2 époux a atteint cet âge) ou vivant sans la présence à domicile de personnes pouvant acquitter cette taxe.		
Ce régime permettant le recouvrement de cette redevance en 2 parties égales, la 1ère lors de la mise en service du réseau, la 2ème au cours de l'année suivante.		
		PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) Délibération 2012/06/05 du 22/06/12
<b>Pénalité de non raccordement</b>	<b>577,00</b>	
		Délibération du 21.05.87 Délibération du 25.11.99

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.3 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – COMPLEXE YVES DU MANOIR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 de location du complexe Yves du Manoir :

MANIFESTATIONS	<i>Salles Sologne ou Berry</i>
	2020
Manifestation à but non commercial	
- journée	87,00
- 1/2 journée	51,00
Manifestation à but commercial par 24 heures	154,00
MANIFESTATIONS	<i>Ensemble des 3 salles</i>
	2020
Manifestation à but non commercial	
- journée	235,00
- 1/2 journée	
Manifestation à but commercial par 24 heures	362,00

SERVICES	2020
Forfait cuisine	Gratuit
Lave Verres	
Lave Vaisselle	

LOCATIONS	2020
<b>Salle polyvalente</b>	
Journée	35,00
½ journée	20,00
<b>Salle Sologne</b>	
Organisation obsèques civiles par les entreprises de pompes funèbres (Délib 2014/09/14 du 25/09/2014)	113,00

Pour les utilisateurs non domiciliés sur la Commune, les tarifs ci dessus sont multipliés par 2.

A l'occasion des manifestations importantes, le gymnase pourra être loué aux tarifs appliqués pour l'ensemble de la Salle des Fêtes

**GRATUITE ACCORDEE :**

- . Aux associations et comités d'entreprises locaux pour toutes les manifestations à but non lucratif.
- . Aux associations et comités d'entreprises locaux pour une manifestation à but lucratif par an.
- . Aux associations patriotiques.
  
- . Pour toutes les manifestations scolaires périscolaires.
- . Pour les manifestations à caractère humanitaire.
- . Pour les manifestations culturelles non commerciales.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	<b>Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux</b>
<b>Représentés</b>	<b>Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)</b>
<b>Absents</b>	<b>M. AUTISSIER – M. MELLOTT</b>

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.4 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – SALLES TERRASSES DE LA NERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 de location des salles des Terrasses de la Nère :

LOCATIONS	2019
<b>Tarif jour</b>	
<b>Albiniens (Privé/Associations)</b>	
Grande salle	235,00
Petite salle	122,00
2 salles	286,00
<b>Non Albiniens (ou Professionnel)</b>	
Grande salle	286,00
Petite salle	173,00
2 salles	415,00
<b>Tarif week-end</b>	
<b>Albiniens (Privé/Associations)</b>	
Grande salle	346,00
Petite salle	178,00
2 salles	445,00
<b>Non Albiniens (ou Professionnel)</b>	
Grande salle	522,00
Petite salle	265,00
2 salles	733,00

<b>Forfait cuisine avec vaisselle</b>	
Grande salle	120,00
Petite salle	75,00
2 salles	113 +57
<b>Caution</b>	
Commune	300,00
Extérieur	500,00

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	<b>Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux</b>
<b>Représentés</b>	<b>Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)</b>
<b>Absents</b>	<b>M. AUTISSIER – M. MELLOTT</b>

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.5 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – SALLES DIVERSES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 de location des salles suivantes :

	2019
<b>SALLE DE DANSE</b>	
Location par jour d'utilisation (but non commercial)	66,00
Location par jour d'utilisation (but commercial)	117,00
<b>SALLES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Location par jour d'utilisation (salle Louise de Kéroualle)	408,00
Location par jour d'utilisation (ancienne salle)	255,00
<b>SALLE PIPER BILL MILLIN</b>	
Location par jour d'utilisation (but non commercial)	71,00
Location par jour d'utilisation (but commercial)	143,00

<b>SALLE 34F</b>	
Location par jour d'utilisation (but non commercial)	51,00
Location par jour d'utilisation (but commercial)	102,00
<b>SALLE DE REUNION RSP</b>	
Location par jour d'utilisation (but non commercial)	77,00
Location par jour d'utilisation (but commercial)	148,00
<b>MAISON FRANCOIS 1ER</b>	
Location par jour d'utilisation	320,00
<b>COUR DU CLOITRE DES AUGUSTINS</b>	
Location par jour d'utilisation	132,00
<b>PREAU SPORTIF (pour les vins d'honneur)</b>	
Location par jour d'utilisation	102,00
<b>LES GRANDS JARDINS</b>	
Location par jour d'utilisation	600,00
<b>BOUTIQUE EPHEMERE</b>	
Location par semaine (charges comprises)	100,00
Location par mois (charges comprises)	350,00

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	<b>Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux</b>
<b>Représentés</b>	<b>Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)</b>
<b>Absents</b>	<b>M. AUTISSIER – M. MELLOTT</b>

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.6 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – MATERIEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 de location des salles suivantes :

	2020
<b>TOILE DE TENTE/Jour d'utilisation</b>	
Repas de quartier (transport A/R et montage à charge de l'emprunteur)	<b>Gratuit</b>
Particuliers Aubigny	<b>66,00</b>
Particuliers extérieurs	<b>133,00</b>
Personnel et retraités Mairie pour les besoins personnels uniquement (gratuit 1 fois/an)	<b>66,00</b>
Villes extérieures avec prêt de matériel à Aubigny	Gratuit/réciprocité
Villes extérieures sans prêt de matériel à Aubigny	<b>133,00</b>
Aux Associations d'Aubigny (gratuit 1 fois/an)	<b>66,00</b>
Aux Associations extérieures	<b>133,00</b>
Cautions par tente	<b>102,00</b>

<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	
<b>FRITEUSE</b>	
Location 1 jour	37,00
Forfait nettoyage (dû même en cas de gratuité)	51,00
Caution	102,00
<b>VERRES</b>	
Les 150	26,00
Le verre supplémentaire	0,10
La douzaine	2,20
Le verre cassé ou manquant	1,60
<b>LE BANC</b>	3,00
<b>LA CHAISE</b>	1,15
<b>LA TABLE</b>	5,30
<b>LA BARRIERE METALLIQUE</b>	3,40
<b>PODIUM (144m2)</b>	317,00
<b>Caution (pour podium)</b>	107,00
<b>MATERIEL DE VOTE</b>	
Isoloir	30,00
Urne	10,00

Le matériel perdu ou détérioré sera facturé au prix coûtant

**Gratuité accordée aux associations et au personnel communal une fois par an**

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.7 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – PHOTOCOPIES – AFFICHAGE TEMPORAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 pour photocopies et affichage temporaire :

	2020
<b>VENTE AU PUBLIC</b>	
Photocopie	0,30
Photocopie document administratif	0,18
<b>VENTE AUX ASSOCIATIONS</b>	
Photocopie A4 papier blanc impression noir et blanc	0,20
Photocopie A3 papier blanc impression noir et blanc	0,30
Photocopie A4 papier couleur impression noir et blanc	0,30
Photocopie A3 papier couleur impression noir et blanc	0,55
<b>AFFICHAGE TEMPORAIRE</b>	
Caution	90,00
Nbre maximum de panneaux : 8	
Dimensions maximum des panneaux : 1m x 0,80 m	

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.8 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – SERVICE JEUNESSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables à la Maison des Jeunes et aux sorties exceptionnelles du service jeunesse (séjours, ski, concert ...etc) :

Tarifs Maison des Jeunes et sorties exceptionnelles du service jeunesse (séjours, ski, concert...etc)				
	Tarif à l'année scolaire			Tarif pour la période de septembre à décembre
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	
	2020	2020	2020	2020
<b>Aubigny</b>	12,00 €	11,00 €	10,00 €	5,00 €
<b>Extérieurs</b>	17,00 €	16,00 €	15,00 €	8,00 €

  

Prestations	2020	
	Aubigny	Extérieurs
< 5 €	3,80 €	4,70 €
de 5 à 10 €	6,30 €	8,90 €
de 10 à < 25 €	12,80 €	19,00 €
de 25 à < 40 €	23,50 €	33,60 €
de 40 à < 60 €	33,60 €	43,80 €
de 60 à < 75 €	51,80 €	64,00 €
de 75 à < 100 €	67,00 €	79,20 €
100 € et plus	58 % de la prestation pour les Aubiniens et + 45% de ce montant pour les extérieurs.	

**Bonus pour toutes périodes de vacances supérieures à une semaine (consécutives ou non)**

	Réduction
2 semaines	<b>10,00 €</b>
3 semaines	<b>15,00 €</b>
4 semaines	<b>20,00 €</b>
5 semaines	<b>25,00 €</b>

**ANIMATIONS DIVERSES**

	2020
La part de gâteau	<b>1,00 €</b>
La boisson	<b>1,00 €</b>
Le livre	<b>1,00 €</b>

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.9 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – PRODUITS TOURISTIQUES –  
CENTRE D'INTERPRETATION DE L'AULD ALLIANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables à la vente des produits touristiques :

<b>VENTE AU PUBLIC</b>	<b>2020</b>
Catalogue Aubigny images du patrimoine	12,00
Cravates	22,00
Tartan au mètre Hunting Stuart	29,00
Porte clefs	3,50
Carte postale	0,50
Livre des Stuarts	27,00
Livre « Le Prieuré de Ste Trinité »	25,00
Livre « Sancerre-Sologne, le Grand Festin »	8,00
Livre « Aubigny sur Nère Cité des Stuarts »	10,00
Livre « Le Haut Berry »	39,00
Livret Auld Alliance	2,50
Livret Maison François 1er	3,00
Mug quadrichromie	4,50
Carnet A 6	4,00



Mini crayon	0,50
Sac tissu coton soufflé	4,00
Sac tissu coton	2,50
Verre	8,00

<b>C.I.A.A.</b>	<b>2020</b>
Tarif plein	5,00
Tarif réduit réservé aux :	
- 12/18 ans	
- Groupe à partir de 10 personnes	
- Etudiants, demandeurs d'emploi, détenteurs carte RSA	3,00
- Pass Jacques Cœur	
- Albiens sur justificatif de domicile	
Enfants moins de 12 ans accompagné	
Pass Yep's	Gratuit
Journée du Patrimoine	

  

<b>SMARTPHONE</b>	<b>2020</b>
Détérioration ou perte smartphone prêté pour le circuit en ville	Prix coûtant

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjointes au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.10 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – CINEMA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables au cinéma :

	2020
<b>DROITS D'ENTREE</b>	
<b>Tarif normal</b>	7,00
<b>Tarif réduit</b>	5,50
- le lundi pour tout public	
- tous les jours pour les plus de 65 ans, les moins de 18 ans, les étudiants, les chômeurs sur présentation de leur carte	
<b>Carnet non nominatif de 10 entrées (validité 1 an)</b>	55,00
<b>Tarif scolaire</b> (groupes)	2,50
<b>Tarif moins de 14 ans</b>	4,00
<b>Tickets CE</b>	5,50
Dispositif pour comités d'entreprises, comités d'œuvres sociales etc... (validité 1 an)	
<b>Séance spéciale</b>	4,00
<b>Manifestations exceptionnelles diverses</b>	3,00
Printemps au cinéma, Fête du cinéma...	3,50
<b>Project. exceptionnelles au profit d'un public déterminé :</b>	3,00
Ecoles, associations, comités d'entreprises etc...	

<b>LOCATION DE LA SALLE - CINEMA</b>	<b>2020</b>
<b><i>Salle + sonorisation</i></b>	
Albiens	<b>180,00</b>
Non Albiens	<b>210,00</b>
<b><i>Salle + sonorisation + vidéo</i></b>	
Albiens	<b>210,00</b>
Non Albiens	<b>260,00</b>
<b><i>Salle Polyvalente</i></b>	
Associations ou entreprises albiennes	<b>65,00</b>
Associations ou entreprises extérieures	<b>90,00</b>
Réduction de 20 % appliqué sur le montant total de location en cas de réservation simultanée des deux salles	
Lunettes 3D	1€ la paire

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjointes au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.11 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – BIBLIOTHEQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables à la bibliothèque :

	2020
<b>DROIT D'ADHESION</b>	
Albiniens	<b>Gratuit</b>
Non Albiniens	
Adhésion 3 mois Albiniens/non Albiniens	
Mineurs, étudiants et personnes en séjour chez ANAÏS (sur justificatif)	
<b>PENALITE</b>	
Document détérioré	<b>42,00</b>
<b>PHOTOCOPIE</b>	<b>0,30</b>
Couleur (pour l'activité bibliothèque)	<b>0,50</b>
<b>RENOUVELLEMENT CARTE ADHERENT SUITE PERTE</b>	<b>2,00</b>

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	<b>Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux</b>
<b>Représentés</b>	<b>Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)</b>
<b>Absents</b>	<b>M. AUTISSIER – M. MELLOT</b>

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.12 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – DROITS DE PLACE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : **FIXE** comme suit les tarifs 2020 applicables aux droits de place :

	2020
Droit de place pour les commerçants non sédentaires abonnés (éventaire ou camion magasin)	<b>1,05 le ml</b>
Droit de place pour les commerçants non sédentaires non abonnés (éventaire ou camion magasin)	<b>1,30 le ml</b>
Droit de place minimum d'encaissement - abonnés	<b>3,60</b>
- non abonnés	<b>4,60</b>
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (camion d'outillage)	<b>96,00 Forfait par jour d'occupation</b>
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (tous véhicules sauf camion d'outillage)	<b>20,00 Forfait par jour d'occupation</b>

Droit de branchement (comprend l'acquittement par la ville de la consommation de l'intéressé sur le marché - <b>forfait par marché</b> payable au mois ou par marché)	
- pour l'éclairage seul	2,15
- pour les installations professionnelles (nécessitant production de chaud ou de froid)	3,25
Droit de place pour les fêtes foraines	
- par métier (manège lors des manifestations organisées)	27,00/jour occup
- par métier (manège pour les autres périodes)	14,20/jour occup
Droit de place pour cirque ou attraction sous chapiteau	155,00
	1er j d'occup
	65,50
	/jour supplém
Caution :	
- cirques	1 000,00
- manèges	300,00

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.13 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – ENSEIGNES – BUS – AFFICHAGE ENTREE VILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables aux droits de place :

Enseignes pour activités du centre-ville	2020
Enseigne complète	753,00
Enseigne sans potence	572,00
Potence	181,00
Coque seule	110,00
La paire de coques	210,00
<b>Forfait nettoyage BUS</b>	<b>45,00</b>

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	<b>Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux</b>
<b>Représentés</b>	<b>Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)</b>
<b>Absents</b>	<b>M. AUTISSIER – M. MELLOTT</b>

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.14 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – DROITS DE TERRASSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables aux droits de terrasse :

	2020
Redevance d'occupation	<b>12,00 € le m²</b>
Branchement électrique effectué sur une armoire installée sur le domaine public pour l'exploitation de terrasse de café ou de restaurant	<b>2,30 € par jour d'utilisation</b>

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.15 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – PISCINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables aux droits de place :

	2020
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
<b>Public albinien</b>	
Tarif plein	3,65
Tarif réduit	2,50
Carte de 10 entrées tarif plein	32,00
Carte de 10 entrées tarif réduit	19,00
Abonnement trimestriel adulte (de date à date)	55,00
Ecoles maternelles et élémentaires	Gratuit
Collège	Gratuit
Accueil de loisirs	2,45
Aquagym, aquajogging, trampoline - abonnement trimestriel	55,00
Aquabike - 10 séances	90,00
Circuit training - 10 séances	80,00

<b>Public extérieur</b>	
Tarif plein	4,65
Tarif réduit	3,65
Carte de 10 entrées tarif plein	43,00
Carte de 10 entrées tarif réduit	34,00
Abonnement trimestriel adulte (de date à date)	69,00
Ecoles maternelles et élémentaires	2,85
Collège	3,25
Accueil de loisirs	2,65
Aquagym, aquajogging, trampoline – abonnement trimestriel	65,00
Aquabike - 10 séances	110,00
Circuit training - 10 séances	95,00
<b>Comités d'entreprises</b>	
Tarif plein (10 entrées)	32,00
Tarif réduit (10 entrées)	19,00
Abonnement trimestriel	55,00
<b>Tous publics</b>	
Collège – Association sportive UNSS (Délib 2014/10/06 du 16/10/14)	Gratuit
Aquagym, aquajogging, trampoline à la séance (cours collectif auquel il convient d'ajouter 1 entrée piscine)	4,25
Aquabike à la séance (cours collectif auquel il convient d'ajouter 1 location vélo et 1 entrée piscine)	4,25
Circuit training à la séance (auquel il convient d'ajouter 1 entrée piscine)	6,75
Location de vélo en dehors des cours collectifs (par demi-heure auquel il convient d'ajouter une entrée piscine)	4,25
Location de trampoline en dehors des cours collectifs (par demi-heure auquel il convient d'ajouter une entrée piscine)	3,00
Ecole de natation (carte au trimestre)	28,00
Groupes CRJS - Loisirs et détente des stagiaires toutes disciplines	2,60
Utilisation de la piscine pour des stages ou des compétitions :	
- Bassin complet (5 lignes d'eau)	40 €/heure
- 1 ligne d'eau	9 €/heure

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.16 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – VEHICULE PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1 :** FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables au véhicule de transport de personnes à mobilité réduite :

	2020
Tarifs d'utilisation du véhicule (hors usage par le CCAS et la commune)	
1 jour	24,00
2 jours	46,00
3 jours	56,80
7 jours	112,50
10 jours	167,80
Bénéficiaires de l'usage du véhicule :	
CCAS, commune, particuliers pour les besoins de personnes à mobilité réduite, de personnes handicapées en fauteuil roulant, associations spécialisées s'occupant de personnes à mobilité réduite, maisons de retraite, foyers logements.	
Zone géographique des bénéficiaires :	
Territoire du Syndicat de Pays Sancerre Sologne	
Zone d'utilisation du véhicule :	
Territoire national uniquement	
Durée d'utilisation :	
10 jours maximum d'affiliée	

Versement d'une caution correspondant à la franchise appliquée par l'assureur de la Commune.

Formalité de mise à disposition par le CCAS : passation d'un contrat avec l'utilisateur

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjointes au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.17 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – LA FORGE : SPECTACLES ET LOCATIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables à la salle de spectacle de La Forge :

	2020
<b>LOCATIONS</b>	
<b>Programmation « OFF »</b>	
Participation du partenaire à hauteur de	10 % des recettes avec un minimum de 55 € et un maximum de 794 €
<b>Evénement extérieur</b>	
Location de la salle	725,00
Matériel son	515,00
Matériel d'éclairage	515,00
Cautions	2 000,00
<b>Tenue d'un stand pendant manifestation</b>	30,00
Maximum deux commerçants	

<b>SPECTACLES</b>	
<b>Catégories</b>	
Plein tarif	<b>10,00</b>
Tarif comités d'entreprises	<b>9,00</b>
Tarif réduit	<b>5,00</b>
- 12/18 ans, chômeurs, étudiants	
- carte off Avignon	
- spectacle jeune public	

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjointes au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.18 – TARIFS COMMUNAUX 2020 – DOTATION ARBRE DE NOEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1 :** FIXE à 8,50 € par enfant, la dotation attribuée pour l'arbre de Noël des écoles maternelles.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjointes au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 mai 2019 créant deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités, affectés au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance pour la période du 15 juin au 31 décembre 2019,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1 :** PROLONGE, pour la période du 01/01 au 31/01/2020 les 2 postes non permanents créés pour Accroissement Temporaire d'Activité dans la filière culturelle pour le CIAA

**ARTICLE 2** - CREER les deux emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> Février 2020 :

- 1 poste d'Assistant de conservation du Patrimoine (catégorie B) à temps non complet 30h/semaine
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine (catégorie C) à temps non complet 15h/semaine

**ARTICLE 3** – MODIFIE en conséquence le tableau des emplois communaux annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



**EMPLOIS PERMANENTS** séance du 28 Novembre 2019

EMPLOIS	Cat	Emplois	+/-	Emplois	Emplois pourvus			Emplois pourvus			Total tout statut
		ouverts		ouverts	personnel titulaire			personnel contractuel			
		01.11.19		2019	TC	TNC	Durée	TC	TNC	Durée	01.12.2019
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>											
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1		1	1						1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>											
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1	1						1
ATTACHE	A	3		3	2			1			3
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1°CL	B	1		1	1						1
REDACTEUR	B	3		3	1			1			2
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1°CL	C	6		6	6						6
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2°CL	C	4		4	4						4
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	10		10	10						10
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1		1	25				1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>											
INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1		1	0						0
INGENIEUR TERRITORIAL	A	2		2	2						2
TECHNICIEN TERRITORIAL SUPERIEUR PAL 1°CL	B	1		1	0						0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5		5	4						4
AGENT DE MAITRISE	C	2		2	2						2
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1°CL	C	5		5	4						4
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2°CL	C	7		7	7						7
	C	1		1		1	29H30				1
ADJOINT TECHNIQUE	C	22		22	19						19
	C	3		3		3	30h				3
	C	1		1		1	26h				1
	C	2		2		2	25h				2
	C	1		1		1	20h				1
	C	1		1		1	12h45				1
	C	1		1		1	6h30				1
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>											
A.S.E.M. PRINCIPAL DE 1° CL	C	1		1	1						1
A.S.E.M. PRINCIPAL DE 2° CL	C	4		4	4						4
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>											
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	2		2	1						1
BRIGADIER CHEF PAL DE P. MUNICIPALE	C	2		2	1						1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>											
EDUCATEUR APS PRINCIPAL DE 1°CL	B	1		1	1						1
EDUCATEUR APS	B	3		3	2			1			3
<b>FILIERE CULTURELLE</b>											
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1		1				1			1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1		1							0
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B		+1	1			30h				0
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1		1							0
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1		1		1	12h15				1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C		+1	1			15h				0
<b>FILIERE ANIMATION</b>											
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	1		1	1						1
ADJOINT D'ANIMATION PAL 2EME CL	C	1		1	1						1
ADJOINT D'ANIMATION	C	1		1	1						1
	C	1		1		1	31h				1
	C	1		1		1	27h				1
	C	1		1				0	25H15		0
<b>TOTAL</b>		108		110	77	14		4	0		95

EMPLOIS NON PERMANENTS

CONSEIL DE NOVEMBRE 2019

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Cat		+/-	Emplois ouverts pour 2019	Fonctions/Missions	Emplois pourvus personnel contractuel			Remunéra- tion
						TC	TNC	Durée	
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>									
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/19 au 31/12/19	C	ATA		1	Restaurant Scolaire	0			1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/19 au 31/12/19	C	ATA		1	Entretien Espaces Verts	0			1°éch du grade
<i>FILIERE CULTURELLE</i>									
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE du 15/06/19 au 31/12/19	B	ATA		1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1		30h00	5°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 15/06/19 au 31/12/19	C	ATA		1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1		15h00	1°éch du grade
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE du 01/01/20 au 31/01/20	B	ATA		1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1		30h00	5°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/01/20 au 31/01/20	C	ATA		1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1		15h00	1°éch du grade
<b>TOTAL</b>				6		4	0		

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

<b>Présents</b>	Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
<b>Représentés</b>	Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
<b>Absents</b>	M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/03 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3 – BUDGET 2019 COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 de la Commune,

Vu les délibérations des 26 juin et 23 octobre 2019 approuvant des modificatives de crédits sur le budget primitif 2019 de la Commune,

Vu le courrier de Monsieur le Receveur Municipal sollicitant des écritures comptables de régularisation relatives à l'expropriation de la société Rateau,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les modifications de crédits à apporter au Budget principal 2019 de la Commune, telles que reprises au tableau annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Sens	Ch.	Cpte	Libellé	Dépenses -	Dépenses +	Recettes -	Recettes +
DRF	67	673	Titre annulé sur exercice antérieur		1 357 649,50		
RRF	77	773	Mandat annulé sur exercice antérieur				1 357 649,50
DRF	011	6227	Paiements dépens		2 000,00		
RRF	74	7478	Participations (Butagaz)				1 718,00
RRF	74	74718	Participations (Etat)				
RRF	74	7472	Participations (Region)				
RRF	74	7473	Participations (Département)				
RRF	74	74751	Participations (EPCI)				
ROF	042	777	Quote part subventions amorties				653,00
DOF		023	virement vers section investissement		371,00		
<b>Total section de fonctionnement</b>				-	<b>1 360 020,50</b>	-	<b>1 360 020,50</b>
ROI		021	Virement de section de fonctionnement				371,00
DRI	21	2115	Acquisition		1 355 649,50		
RRI	13	1328	Butagaz				526 114,05
RRI	13	1321	Etat				526 271,90
RRI	13	1322	Région				101 655,40
RRI	13	1323	Département				197 312,50
RRI	13	13251	Cté Cnes Sauldre et Sologne				4 577,65
DOI	040	13911	Subventions amorties		653,00		
<b>Total section d'investissement</b>				-	<b>1 356 302,50</b>	-	<b>1 356 302,50</b>

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 28 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Novembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

- Présents** Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – M. TURPIN – Mme MALLET - M. DUVAL, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ - M. CHAUSSERON - M. PEREIRA – Mme DOGET – Mme LEDIEU - Mme JUBLOT DERDINGER – Mme KEMPF - M. ADAM – Mme VEILLAT – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux
- Représentés** Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL) – M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON) - Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET) – Mme MARTIN (procuration à Mme DOGET) – M. THOR (procuration à M. TURPIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
- Absents** M. AUTISSIER – M. MELLOTT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Monsieur TASSEZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**N° 2019/11/01.8b – TARIFS COMMUNAUX 2020 – SERVICE JEUNESSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 21 Novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit les tarifs 2020 applicables à la Maison des Jeunes et aux sorties exceptionnelles du service jeunesse (séjours, ski, concert ...etc) :

	Tarif à l'année									Tarif pour la période de janvier à août 2020	Tarif période estivale
	1er enfant			2ème enfant			3ème enfant				
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020		
<b>Aubigny</b>	11,00 €	12,00 €	12,00 €	10,00 €	11,00 €	11,00 €	9,00 €	10,00 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €
<b>Extérieurs</b>	16,00 €	17,00 €	17,00 €	15,00 €	16,00 €	16,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €	10,00 €	

Prestations	2018		2019		2020	
	Aubigny	Extérieurs	Aubigny	Extérieurs	Aubigny	Extérieurs
< 5 €	370,00 €	4,60 €	3,80 €	4,70 €	3,80 €	4,70 €
de 5 à 10 €	6,15 €	8,70 €	6,30 €	8,90 €	6,30 €	8,90 €
de 10 à < 25 €	12,60 €	18,70 €	12,80 €	19,00 €	12,80 €	19,00 €
de 25 à < 40 €	23,20 €	33,30 €	23,50 €	33,60 €	23,50 €	33,60 €
de 40 à < 60 €	33,30 €	43,50 €	33,60 €	43,80 €	33,60 €	43,80 €
de 60 à < 75 €	51,50 €	63,60 €	51,80 €	64,00 €	51,80 €	64,00 €
de 75 à < 100 €	66,65 €	78,80 €	67,00 €	79,20 €	67,00 €	79,20 €
100 € et plus	58 % de la prestation pour les Albinis et + 45% de ce montant pour les extérieurs.					

**Bonus pour toutes périodes de vacances supérieures à 1 semaine (consécutives ou non)**

	Réduction
2 semaines	10,00 €
3 semaines	15,00 €
4 semaines	20,00 €
5 semaines	25,00 €

**ANIMATIONS DIVERSES**

	2018	2019	2020
La part de gâteau	1,00 €	1,00 €	1,00 €
La boisson	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Le livre	1,00 €	1,00 €	1,00 €

**ARTICLE 2 :** La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019/11/01.8.

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE,

Publiée le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.